



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lille, le 24 avril 2020

LETTRE D'INFORMATION AUX ÉLUS

CORONAVIRUS POINT DE SITUATION DANS LE NORD DU 24 AVRIL 2020



Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les informations actualisées depuis le précédent point de situation :

1. Bilan du soutien public aux acteurs économiques de la région Hauts-de-France au 24 avril 2020
2. Relance des chantiers du BTP dans le Nord : instruction des permis de construire et autorisations d'urbanisme par vos services
3. Cérémonies mémorielles dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire

1. Bilan du soutien public aux acteurs économiques de la région Hauts-de-France au 24 avril 2020

Chaque semaine, le préfet tient une conférence régionale de la continuité économique réunissant le président du Conseil régional, les présidents des chambres consulaires, les représentants des organisations patronales, les services de l'État, l'ordre des experts comptables et la fédération bancaire française afin de faire le point sur l'état de l'activité en région ainsi que les décisions à prendre ou les difficultés à identifier pour renforcer notre capacité collective de résilience.

À cette occasion, un point est fait sur les mesures partenariales et gouvernementales et le bilan de leur mise en œuvre dans les Hauts-de-France. Retrouvez, en pièce jointe de cet envoi, le communiqué de presse diffusé ce jour à cette occasion.

2. Relance des chantiers du BTP dans le Nord : instruction des permis de construire et autorisations d'urbanisme par vos services

Le confinement n'a jamais signifié la mise à l'arrêt de l'économie française.

Pour autant, le déclenchement légitime des plans de continuation d'activité dans les collectivités et les entreprises, ainsi qu'un temps nécessaire à la réorganisation des modes de travail tenant compte de la crise du coronavirus ont conduit à l'arrêt de plus de 90% des chantiers du département et, plus largement, de la région. 5 semaines se sont depuis écoulées, durant lesquelles la profession s'est mobilisée pour pouvoir conduire les travaux en toute sécurité.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi : de 9h00 à 17h00 - le samedi : de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59

Un guide de prévention a été adopté et décliné localement, dans un travail partenarial exemplaire que les services publics doivent accompagner et soutenir.

Dans le contexte de relance du BTP, la commande publique va jouer un rôle majeur. Vous avez donc un rôle primordial dans la reprise des chantiers du BTP en tant que maître d'ouvrage public. Vous êtes également impliqués, en amont, dans la conduite des procédures d'urbanisme.

C'est pourquoi je vous demande, sans plus tarder, de bien vouloir mettre vos services en capacité de recevoir les dossiers et d'instruire les procédures administratives relevant de votre responsabilité nécessaires à la reprise, à la poursuite, et à l'engagement des chantiers sur le département du Nord, notamment en matière de **permis de construire et d'autorisations d'urbanisme**.

3. Cérémonies mémorielles dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire

Je vous ai fait parvenir ce jour un courrier vous précisant les modalités d'organisation des cérémonies mémorielles dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire. Vous le trouverez en pièce jointe de ce présent point de situation.

ANNEXES

Chacun doit être actif dans la lutte contre la propagation du virus.

En appliquant les consignes suivantes :

Consignes relatives aux établissements scolaires et personnels

Retrouvez les consignes sur le [site du rectorat d'Académie de Lille](#) .

Consignes aux entreprises

Retrouvez les mesures spécifiques aux entreprises sur le site de l'État dans le Nord, www.nord.gouv.fr.

Consignes relatives aux voyages

Les équipes du Centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay actualisent en permanence les recommandations à l'attention des voyageurs. Retrouvez toutes les consignes sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/>

Les recommandations sanitaires

Le coronavirus se transmet par les postillons, lors d'un contact rapproché avec un malade présentant des symptômes, c'est-à-dire :

- en partageant le même lieu de vie (par exemple famille, même chambre...)
- en étant en face à face avec le malade, à moins d'1 mètre de lui au moment d'une toux, d'un éternuement ou lors d'une discussion.

Pour les personnes ayant été en contact rapproché avec l'un des malades et qui présenteraient des symptômes (fièvre et signes respiratoires de type toux ou essoufflement), il est recommandé de :

- Contacter le Samu Centre 15 en faisant état des symptômes et en mentionnant le contact rapproché avec une personne malade **uniquement en cas de signe d'infection ;**

- éviter tout contact avec l'entourage et porter un masque de type chirurgical ;

- ne pas se rendre chez son médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.

Comme pour la grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains) sont les plus efficaces.

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi : de 9h00 à 17h00 - le samedi : de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59

Accès à l'information

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :

- celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**

- celle-ci est mise à jour en continu sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

- des points de situation quotidiens sont accessibles sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

- un site dédié pour les entreprises mis en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale : hautsdefrance.cci.fr/covid-19

- un numéro unique mis en place par l'État, le Conseil régional et la Chmabre de Commerce et d'Industrie régionale, dédié aux entreprises :

03 59 75 01 00

Si vous souhaitez accéder à des recommandations ou à des réponses à des questions pratiques, **une cellule d'information du public (CIP) de la région Hauts-de-France est ouverte pour les 5 départements** (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) tous les jours de semaine **de 09h00 à 17h00** et le samedi de 09h00 à 14h00 :

03 20 30 58 00

Une cellule d'information du public a été mise en place par le **rectorat d'Amiens pour les établissements scolaires concernés, du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00** :

03 22 82 38 24

Ces quatre numéros doivent être composés en priorité afin d'éviter tout encombrement du 15 qui doit rester réservé aux urgences.

La cellule psychologique : **0.800.130.000.**

Le numéro d'appui pour les transporteurs : **0805 040 140**

Un dispositif d'appel à volontaires pour renforcer les équipes soignantes : **renforts-covid.fr**

Gestion de la crise sanitaire Covid-19 - numéro unique : **03 20 30 58 00**
du lundi au vendredi : de 9h00 à 17h00 - le samedi : de 9h00 à 14h00 - fermée le dimanche

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord – twitter.com/prefet59